



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-60

FINANCES

6 - Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget annexe assainissement

Date de la convocation : le 21 juin 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Marcel BOYER - Délégué Titulaire de la commune d'ÉCOUEN

Présents : 48

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Claude BOUYSSOU (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (commune de BOUQUEVAL), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON et Brigitte CARDOT (Commune de Puisseux-en-France), Serge DRAGO (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Léon ÉDART et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsourt), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt)
Lionel LECUYER (Commune de Vémars), à Alain GOLETTA (Commune de Vémars)

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz)

FINANCES

6 - Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget annexe assainissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative en eaux usées – assainissement intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement								
Chap.	Libellé du chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opé. pour info	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
13	Subventions d'équipements	13111	Subvention Agence de l'eau			+ 36 000 €		Annulation d'une subvention agence de l'eau
16	Emprunts et dettes assimilées	1681	Autres emprunts				+ 36 000 €	Avance agence de l'eau
16	Emprunts et dettes assimilées	1681	Autres emprunts		176 794 €	+ 2 000 €		Echéance remb. Avance agence de l'eau
23	Immo. En cours	2318	Autres immo. corporelles		27 915 883,78 €	- 2 000 €		Équilibre de la section d'investissement
Total section d'investissement						+ 36 000 €	+ 36 000 €	
Total général DM n° 1						+ 36 000 €	+ 36 000 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération du 29 mars 2017 portant approbation du budget eaux usées – assainissement de l'année 2017,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

6 - Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget annexe assainissement

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Adopte la décision modificative n° 1 relative au budget annexe assainissement, comme retracée ci-après :

Investissement								
Chap.	Libellé du chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opé. pour info	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
13	Subventions d'équipements	13111	Subvention Agence de l'eau			+ 36 000 €		Annulation d'une subvention agence de l'eau
16	Emprunts et dettes assimilées	1681	Autres emprunts				+ 36 000 €	Avance agence de l'eau
16	Emprunts et dettes assimilées	1681	Autres emprunts		176 794 €	+ 2 000 €		Echéance remb. Avance agence de l'eau
23	Immo. En cours	2318	Autres immo. corporelles		27 915 883,78 €	- 2 000 €		Équilibre de la section d'investissement
Total section d'investissement						+ 36 000 €	+ 36 000 €	
Total général DM n° 1						+ 36 000 €	+ 36 000 €	

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 juin 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.